

**BANQUE DES ETATS
DE
L'AFRIQUE CENTRALE**

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA BEAC DU 02 OCTOBRE 2010 A PARIS**

Le Conseil d'Administration de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale s'est réuni en session extraordinaire le samedi 02 octobre 2010 à Paris, République Française, sous la présidence de Monsieur Albert BESSE, Ministre des Finances et du Budget de la République Centrafricaine, Président du Comité Ministériel de l'UMAC, son Président statutaire.

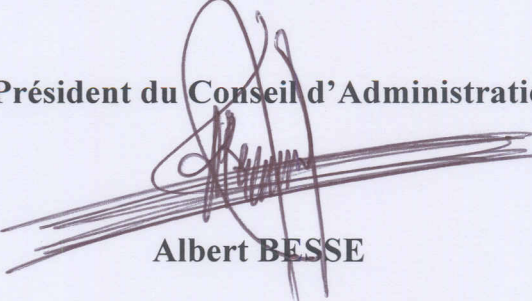
Suite à l'avis conforme du Comité Ministériel de l'UMAC en sa séance du 02 octobre 2010, et après avoir examiné les amendements apportés par cet organe à certains articles, le Conseil d'Administration a adopté formellement, à l'unanimité de ses membres, les nouveaux Statuts de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale en décidant, sur tout ou partie des articles qui n'ont pas fait l'objet d'une lecture uniforme de la part des deux organes, de maintenir inchangée la rédaction actuelle.

Le Conseil a également adopté, sur proposition du Comité d'Audit, la charte d'audit, le code de déontologie et le statut particulier des inspecteurs de la BEAC dont l'objectif principal est le renforcement de l'indépendance fonctionnelle de la Direction Générale en charge de l'audit interne à la BEAC.

Enfin, le Conseil d'Administration a autorisé la Banque Centrale, dans le cadre de la fusion prochaine de l'Office Monétique de l'Afrique Centrale (OMAC) et de la Société Monétique de l'Afrique Centrale (SMAC), à octroyer un financement de 800 millions de F CFA à cette société./-

Fait à Paris, le 02 octobre 2010

Le Président du Conseil d'Administration,



Albert BESSE